République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2024-04
du 08 Février 2024

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 19 février 2024 au 23 février 2024 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
19/02/2024	Cuisine + chocolat	5 euros
20/02/2024	Laser Game	20 euros
21/02/2024	Mini world Lyon	18 euros
22/02/2024	Journée ski	55 euros
23/02/2024	Graf light + crêpes	5 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : - 9 FEV. 2024
Notifiée le : - 9 FEV. 2024
Affichée le : - 9 FEV. 2024

MAIRIE d'YZERON (Rhône)